

Conditions Générales de Vente

Rappel du devoir d'information

Devapi et le client, ci-après désignés les Parties au présent contrat reconnaissent avoir été informées des obligations qui leur incombent aux termes de l'article 1112-1 du Code civil. Il résulte de ce texte que celle des Parties qui connaît une information dont l'importance est déterminante pour le consentement de l'autre doit l'en informer dès lors que, légitimement, cette dernière ignore cette information ou fait confiance à son cocontractant. Ont une importance déterminante les informations qui ont un lien direct et nécessaire avec le contenu du présent contrat ou la qualité des parties. Outre la responsabilité de celui qui en était tenu, le manquement à ce devoir d'information peut entraîner l'annulation du contrat dans les conditions prévues aux articles 1130 et suivants du Code civil.

En exécution de l'article 1112-1 du Code civil précité, et conformément à l'obligation de bonne foi énoncée par l'article 1104 du Code civil, chacune des parties déclare avoir communiqué à son cocontractant tous les éléments en sa possession susceptibles d'influer sur sa décision de conclure le présent contrat, concernant notamment la formation proposée d'une part, et d'autre part, sa situation personnelle.

Désignation

La société DEVAPI désigne un organisme de formation professionnelle et de conseils.

DEVAPI met en place et dispense des formations inter et intra entreprises au 12 AVENUE DES SAULES et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société DEVAPI
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- Intra : toutes formations réalisées sur mesure ou issues du catalogue de formation de DEVAPI, pour le compte d'un client ou groupe de clients généralement réalisées dans les locaux du client ou un de ses partenaires.
- Inter : formation issue du catalogue de DEVAPI, réalisée au 12 AVENUE DES SAULES à OULLINS où tout autre lieu réservé par l'organisme de formation.

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société DEVAPI pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société DEVAPI implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

2. Devis et attestation

Pour chaque formation, la société DEVAPI s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société DEVAPI un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société DEVAPI, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

3. Contractualisation

Un lien de pré-inscription est adressé au client permettant de recueillir les informations nécessaires liées aux participants de l'action.

le Client s'engage à transmettre et à veiller à l'exactitude et la complétude des informations nécessaires à la rédaction des pièces de contractualisation de la formation pour chaque personne inscrite en formation.

3.1. Formation en intra

Pour chaque formation en intra, un contrat de formation professionnelle continue est établie selon les textes en vigueur et est adressée au client en deux exemplaires dont un est à retourner la société DEVAPI, signé et tamponné avec le cachet de l'établissement, au plus tôt et obligatoirement avant le début de la formation. La facture est adressée à l'issue de la formation ou du premier module de la formation. Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation. Sur demande elle peut être fournie après chaque module.

3.2. Formation en inter

Les inscriptions sont prises en compte à partir des pré-inscriptions réalisées. Une confirmation d'inscription et d'ouverture de l'action est adressée par DEVAPI qui décidera, en fonction du nombre d'inscriptions, de mettre en place la formation.

Pour chaque formation inter-entreprises mise en place, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires dont un est à retourner la société DEVAPI, signé et tamponné avec le cachet de l'établissement, au plus tôt et obligatoirement avant le début de la formation.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.

La facture est adressée à l'issue de la formation ou du premier module de la formation selon les confitions définies dans la convention de formation ou le contrat de prestation le cas échéant.

Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation. Sur demande elle peut être fournie après chaque module.

3.3. Formation e-learning

La société DEVAPI accorde au Client un accès d'utilisation non exclusive de la plateforme digitale ou module de digital learning figurant à la commande. La commande prend effet à compter de la date de réception par la société DEVAPI, de l'acceptation de la commande par le Client. Les factures sont émises à la commande.

L'accès aux modules de formation est géré par la plateforme « Digiforma » ou toute autre plateforme.

Pour chacun des apprenants, un identifiant et un mot de passe est communiqué au Client sur la base des informations fournies (Nom, Prénom, email).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

La durée d'accès aux modules e-learning est spécifié dans la convention de formation.

4. Prix et modalités de paiement

La société DEVAPI n'est pas assujettie à la TVA pour les prestations de formation professionnelle, les prix sont indiqués en euros hors taxes. La TVA n'est donc pas récupérable sur ces prestations.

La société DEVAPI est assujettie à la TVA pour les actions de conseils, les prix sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Dans le cadre de formation non prise en charge OPCO ou Pôle emploi, un acompte de 30% du montant total du cout de la formation sera facturé lors de l'inscription et qui sera à régler 10 jours avant le début la formation.

Le solde est à régler après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par chèque ou virement bancaire. Dans des situations exceptionnelles, et après accord de la société DEVAPI, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Toute somme non payée dans un délai de 30 jours calendaires après la date d'émission de la facture pourra donner lieu au paiement par le Client de pénalités de retard conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

Les pénalités de retard seront calculées à partir de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité de 40€ seront dues à défaut de règlement.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès la fin du délai de 30 jours calendaires.

5. Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et en avertir expressément l'organisme de formation dans le cas, notamment d'une demande de subrogation de paiement ou de règlement direct à l'organisme de formation.

Lors de l'inscription le Client est tenu de fournir l'accord de financement ainsi que le montant global financée par son OPCO. Le cas échéant, le Client reste redevable des sommes non couvertes par le financement OPCO.

En cas de non-paiement de l'OPCO, pour quelque motif que ce soit le Client sera redevable de l'intégralité des couts de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Si le client fait appel à d'autres types de financement que OPCO, le Client devra obligatoirement procéder au règlement des frais de formation à l'issue de la formation selon les modalités de paiement en article 4.

6. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation en intra

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse Email de l'organisme contact@devapi-formation.fr.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société DEVAPI ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En cas de nécessité, l'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le ou les formateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et ce sans indemnités.

7. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation en inter

7.1 Remplacement d'un participant

En cas de nécessité, DEVAPI offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est toujours possible sans indemnités. Le client devra avertir DEVAPI par email dès connaissance.

7.2. Conditions d'annulation et de report

DEVAPI

12 avenue des Saules
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE
04 72 68 81 20



Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, DEVAPI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Une annulation signifiée moins de dix jours calendaires avant le début de la formation entraînera une facturation de 50% du coût total de la formation.

Si l'action de formation est annulée et reportée dans un délai de 6 mois, cette somme sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la formation future.

7.3. Obligation du stagiaire

Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de DEVAPI. Ce dernier est consultable sur le site de DEVAPI ou sur simple demande à l'adresse email contact@devapi-formation.fr et doit être lu en amont de la formation.

8. Programme des formations

Suivant l'actualité et la dynamique de groupe, le formateur pourra, s'il le juge nécessaire, modifier les contenus des formations. Les contenus pédagogiques figurant sur les fiches de programmes ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

9. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord express de la société DEVAPI. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Par la signature de toute convention ou contrat de formation, le Client s'engage pour lui-même, ses agents, préposés, employés, collaborateurs, prestataires, conseils et tous autres tiers en lien avec lui, à n'utiliser ni ne transmettre à toute personne physique ou morale, aucun des éléments dont il aura pu avoir connaissance, sous quelque format que ce soit, dans le cadre du déploiement de l'action de formation, objet de la présente convention, sans l'autorisation expresse et écrite préalable de DEVAPI.

En particulier, et sauf accord express intervenu entre le Client et DEVAPI, le Client s'interdit d'inclure dans les groupes de formation des stagiaires dont le rôle présent ou à venir serait de mettre en œuvre, à partir des éléments acquis lors de la formation, une transmission de tout ou partie de cette même formation auprès d'un public plus large.

La mise en œuvre d'une telle démarche constituerait une contravention aux droits de propriété intellectuelle de DEVAPI, de ses préposés ou de ses prestataires, et passible de poursuites, conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

En toute hypothèse, le Client s'engage à ne pas porter atteinte ni directement, ni indirectement, y compris par l'intermédiaire de tiers, personnes physiques ou morales, aux droits de propriété visés au présent article et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur protection.

La marque « DEVAPI » est la propriété exclusive de la Société DEVAPI, elle est enregistrée auprès de l'INPI sous le numéro 4781169.

10. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société DEVAPI sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales, pour le bon traitement du dossier de formation ou de prise en charge financière du coût de la formation. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société DEVAPI s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles, chaque personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité ou de limitation aux traitements de données la concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment sur simple demande écrite à l'adresse mail suivante : contact@devapi-formation.fr.

La société DEVAPI s'engage à retourner une réponse écrite sous un délai maximum d'un mois. A défaut, il est possible de saisir les autorités compétentes et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire de ses droits.

Pour faciliter le traitement de ces demandes, la personne est invitée à préciser son nom, son prénom, son adresse mail, sa qualité (stagiaire, client, formateur, salarié...), son établissement (si stagiaire ou client) et toutes informations jugées utiles par ses soins.

11. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société DEVAPI et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de LYON quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.